



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de l'enseignement supérieur Bureau des formations de l'enseignement supérieur 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Rectification</p> <p>Note de service</p> <p>DGER/SDES/2022-460</p> <p>20/06/2022</p>
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

DGER/SDES/2019-107 du 06/02/2019 : Définition de la grille d'évaluation de l'épreuve E1 « Expression française et culture socioéconomique » du BTSA.

DGER/SDES/2014-565 du 16/07/2014 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole »

DGER/SDES/2016-794 du 12/10/2016 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option "analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques".

DGER/SDESR/N2013-2092 du 08/07/2013 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " Aménagements paysagers "

DGER/SDES/2019-778 du 20/11/2019 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « Agronomie : Productions végétales » (APV).

DGER/SDESR/N2013-2091 du 08/07/2013 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " Aquaculture ".

DGER/SDES/2014-567 du 16/07/2014 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « Développement de l'agriculture des régions chaudes »

DGER/SDESR/N2012-2091 du 23/07/2012 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " développement, animation des territoires ruraux ".

DGER/SDESR/N2012-2089 du 23/07/2012 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " génie des équipements agricoles ".

DGER/SDES/2014-100 du 12/02/2014 : Définition des épreuves et modalités d'évaluation du BTSA option "gestion et maîtrise de l'eau".

DGER/SDESR/N2012-2090 du 23/07/2012 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " gestion forestière "

DGER/SDESR/N2013-2138 du 22/10/2013 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " gestion et protection de la nature "

DGER/SDES/2016-787 du 07/10/2016 : définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option "productions animales".

DGER/SDESR/N2010-2136 du 28/09/2010 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " Production horticole ".

DGER/SDES/2019-395 du 21/05/2019 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « Sciences et technologies des aliments » (STA).

DGER/SDES/2014-99 du 12/02/2014 : Définition des épreuves et modalités évaluation du BTSA option technico-commercial

DGER/SDESR/N2009-2125 du 15/12/2009 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " Viticulture-Cœnologie " (VO).

Nombre d'annexes : 1

Objet : Modification des modalités d'évaluation du CCF N°3 de l'épreuve E2 et de la grille d'évaluation de l'épreuve E1 des BTSA non renouvelés

Destinataires d'exécution
DRAAF/SFRD DAAF/SFD Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Conseil national de l'enseignement privé (CNEAP) Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

Résumé : Cette note de service a pour objet d'adapter les modalités d'évaluation du CCF N°3 de l'épreuve E2 et de la grille d'évaluation de l'épreuve E1 des BTSA non renouvelés. Cette adaptation a pour finalité de permettre la mise en œuvre d'une épreuve E1 commune à l'ensemble des 16 spécialités de BTSA, renouvelées ou non, pendant la période transitoire de rénovation de l'ensemble des spécialités de BTSA.

Textes de référence : Mentions des textes fondant l'instruction ou auxquels celle-ci se réfère :

Note de service DGER/SDES/2019-107 du 06 février 2019

Note de service DGER/SDES/2022-161 du 18 février 2022

La rénovation des BTSA s'accompagne d'une évolution de l'épreuve E1 dont l'intitulé devient « épreuve socio-économique et culturelle ». De ce fait, l'évaluation des capacités mobilisant les sciences économiques et sociales est désormais concentrée sur cette épreuve.

A compter de la session d'examen 2024, l'ensemble des candidats des 16 spécialités de BTSA, renouvelées ou non, présentera l'épreuve E1 telle que définie dans la note de service DGER/SDES/2022-796. Pendant la période transitoire de rénovation de l'ensemble des spécialités de BTSA, il convient d'apporter certaines adaptations aux modalités d'évaluation des capacités mobilisant les sciences économiques et sociales pour les spécialités de BTSA non renouvelées. Ces adaptations concernent la conduite du CCF N°3 de l'épreuve E2 et la grille d'évaluation de l'épreuve E1 pour les candidats des spécialités non renouvelées.

A compter de la promotion 2022-2024 des BTSA non renouvelés, le CCF N°3 de l'épreuve E2 est conduit selon les dispositions ci-dessous.

Epreuve E2

Contrôle certificatif en cours de formation n°3 – CCF n°3

Le CCF n°3 évalue l'acquisition des capacités « Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale » et « Identifier les causes et conséquences des transformations de la société ». Il s'agit d'un écrit d'une durée de 2h30 (dont 20 minutes de lecture des documents) comprenant deux parties. La première vise à évaluer la culture socio-économique acquise, la compréhension et l'interprétation des documents ainsi que la perception de leurs enjeux. La seconde prend la forme d'un développement argumenté de deux pages.

Ce CCF repose sur un corpus de documents de nature économique à propos d'une question vive de la vie économique et sociale. Cette question vive ne doit pas être en lien direct avec le thème culturel et socio-économique support de l'épreuve terminale E1. Ce corpus documentaire comprend au maximum 3 pages et peut être lu en 20 minutes.

L'évaluation est réalisée par l'enseignant de sciences économiques et sociales en charge du M21.

A compter de la session d'examen 2024, la grille d'évaluation nationale de l'épreuve E1, qui figure en annexe 1 de la note de service DGER/SDES/2022-796 reproduite ci-dessous remplace la grille qui figure en annexe 1 de la note de service DGER/SDES/2019-107 du 06/02/2019 pour les candidats des spécialités non renouvelées.

~~Les candidats des spécialités renouvelées sont évalués sur la base de la grille figurant en annexe 1 de la note de service DGER/SDES/2022-161 du 18/02/2022.~~

Benoît BONAIME

Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Annexe n° 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve E1 (ET et HCCF)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole

Examen : **BTSA**

Session :

Centre :

Nom et prénom du candidat :

N° d'anonymat :

Épreuve : E1

Date :

N° PEV :

Capacités évaluées :

- **BTSA non rénovés :** CG1-7 « Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société »
- **BTSA rénovés :** Capacité 1 (déclinée en 3 capacités intermédiaires) correspondant au bloc de compétences B1 : « S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui »

Parties du sujet	Capacités intermédiaires évaluées (pour les BTSA rénovés)	Critères	Indicateurs ¹	--	-	+	+	Commentaires	Barème	Note
1 ^{ère} partie	C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique	Approche de la complexité socio-économique	- Sélection d'un ou plusieurs éléments ou d'une ou plusieurs informations de nature socio-économique adaptés en qualité et quantité - Mise en lien/confrontation des informations sélectionnées						/6	/20
		Analyse de transformations sociales et économiques	- Pertinence de la démarche d'analyse en contexte : - Prise en compte du contexte, - Mobilisation des connaissances adaptées tirées du domaine économique et social (courants de pensée et/ou mécanismes micro et macro-économiques et/ou économie internationale et/ou faits socio-économiques...), - Identification des causes et conséquences de transformations sociales ou économiques. - Développement cohérent des réponses.					/14		

2^{ème} partie	<i>C1.2 Se situer dans des questions de société</i>	Identification de débats de société actuels	Délimitation précise du thème et du problème posé par les documents						/8	/20	
		Élaboration de problématiques	<ul style="list-style-type: none"> - Formulation claire et précise de la problématique, - Pertinence de la justification : - Identification de l'implicite, - Repérage et analyse des thèses en présence 						/12		
3^{ème} partie	<i>C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société</i>	Développement d'un point de vue	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une perspective dialogique, hors dissertation - Pertinence de l'argumentation : diversité et qualité des arguments et des contre-arguments, intégration d'exemples adaptés, - Richesse de l'argumentation : mobilisation cohérente des éléments contenus dans les différents documents, mobilisation adaptée de connaissances personnelles issues des domaines économique, social et culturel, - Progression de l'argumentation perceptible et porteuse de sens, - Prise de position affirmée. 						/14	/20	
		Maîtrise de la langue au service de l'argumentation	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation pertinente des règles syntaxiques qui structurent le discours argumentatif, - Mobilisation d'un lexique riche et précis, - Mobilisation adaptée des codes de l'orthographe grammaticale et lexicale. 						/6		
	Signature(s) du jury	Appréciation générale :								Total : /60	Note finale : /20

1 Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.